

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-M-382
CONCERNANT LES COMPTEURS D'EAU**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 18 juin 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2024-M-382 concernant les compteurs d'eau.

Le présent règlement a pour objet :

- de régir l'installation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer et facturer la consommation de l'eau potable des immeubles assujettis.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 18 juin 2024 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 20 juin 2024.

Anny Després, greffière adjointe